

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2019

du lundi 30 septembre 2019

Procès-verbal de la séance 5-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 30 septembre 2019 à 20h15, à Castelmont.

Monsieur le Président prend la parole

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance de l'automne. J'espère que vous avez passé une belle période estivale et que vous êtes fins prêts pour vous dédier corps et âmes au sujets que nous aurons à traiter d'ici à la fin de l'année 2019. Certains auront, je n'en doute pas, une charge politique, donc émotionnelle assez importante, il faut donc être fin prêts. Pour l'heure, nous allons nous focaliser sur cette séance, je salue la présence de l'équipe de Sonomix. Nous avons un public qui va devenir membre du Conseil et sans plus attendre, je passe la parole à Alexandre Turrian pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	59
Excusées :	12
Retard :	-
Absents :	1
Démissions :	-
Future admission :	3
Total :	75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président prend la parole

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément au délai. Ainsi que vous l'avait indiqué notre Secrétaire du Conseil communal par courriel du 17 septembre, le préavis 8-2019 au sujet du Plan général d'affectation ne sera pas soumis à discussion ce soir. La Commission ad hoc chargée de son examen a dû mettre en place des séances supplémentaires, ce qui fait qu'elle ne peut pas rapporter dans le temps requis pour cette séance. Dès lors, je vous propose de retirer le point 9 et de faire par rocade, avancer le préavis no 9 au point 9, le préavis no 10 au point 10 et ainsi de suite, jusqu'au contre-appel qui serait le point no 14.

Je vous propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 24 juin et 1^{er} juillet 2019

Procès-verbal du 24 juin 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture partielle ou complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 1^{er} juillet 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole.

Merci Monsieur le Président, bonsoir Mesdames, Messieurs,

Page 412, dixit Monsieur le Syndic : « Monsieur Deillon, vous relevez qu'il y a déjà des bus articulés. Non. Oui, ils ont l'air articulés, etc. » Est-ce bien cela qui a été dit ?

Monsieur le Président demande à Monsieur le Syndic s'il souhaite s'exprimer. Il demande à Monsieur Deillon s'il s'agit bien de la page 412, 2^{ème} paragraphe, qui commence par Monsieur Deillon.

Monsieur Deillon confirme que c'est le cas.

Monsieur le Syndic n'a pas de réponse particulière à apporter.

Monsieur le Président demande à Monsieur Deillon s'il souhaite ajouter quelque chose.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la discussion est encore demandée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction des procès-verbaux.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Je vous fais lecture d'un courriel que nous avons reçu, il concerne la démission de Madame Steiner, du parti Les Verts, e-mail du 31 aout 2019 :

Par le présent courrier, je vous informe de ma démission du Conseil communal pour des raisons professionnelles et personnelles, il m'est devenu très difficile d'assumer mon rôle de Conseillère communale.

Cette expérience politique a été très enrichissante. Cela m'a permis d'apprendre beaucoup sur le fonctionnement d'une ville, mais surtout de rencontrer et d'interagir avec des personnes passionnantes avec une mention spéciale pour les membres du groupe Les Verts et ceux de la Commission de gestion (passé et présent), avec qui j'ai pu nouer des liens plus étroits et avoir des conversations intéressantes et animées.

La Commune de Prilly doit faire face à d'importants défis. Je souhaite que la Municipalité fasse preuve de plus de transparence et que chaque membre du Conseil garde un esprit ouvert et critique, mais pragmatique et rationnel, afin de permettre un débat riche, équilibré et favorisant la cause publique.

Je remercie tout le Conseil communal de Prilly pour son accueil et cette aventure politique, j'en garderai un excellent souvenir.

Nous n'avons pas reçu d'autre correspondance. On traitera les assermentations au point 7 tout à l'heure.

Je passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

J'ai eu l'occasion de représenter le Conseil communal lors des évènements et manifestations suivantes :

- La fête nationale à la piscine de la Fleur-de-Lys, c'était le 31 juillet 2019.
- La fête de l'Abbaye de Prilly, la célébration du 9 septembre 2019 au Pré-Bournoud.
- La cérémonie aux drapeaux Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne, un drapeau dans chaque commune, le 19 septembre dans la cour du château, en présence de la Municipalité in corpore.

A toutes fins utiles, je vous rappelle les séances du Conseil communal d'ici à la fin de l'année :

- 28 octobre 2019
- 18 novembre 2019
- 9 décembre 2019
- 16 décembre 2019

Sonomix nous annonce que les retransmissions de la séance de ce soir, auront lieu les :

- vendredi 4 octobre 2019 à 20h00
- samedi 5 octobre 2019 à 14h00
- dimanche 6 octobre 2019 à 19h00

Je passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je voudrais vous entretenir et vous faire part d'une communication liée à l'ASIGOS. Vous savez que les statuts de l'ASIGOS dont il avait été longuement débattu ici sont entrés en vigueur après leur approbation par le Conseil d'Etat en date du 5 juillet 2017 et que ces statuts donnent compétence à l'association pour le cycle secondaire et de manière transitoire pour les années 6 et 7 du primaire, avec échéance au 1^{er} août 2020.

Par ailleurs, nous avons évidemment travaillé sur la planification de la journée de l'écolier, planification qui a été menée en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Vaud. Nous sommes actuellement en possession d'un premier rapport. Ce premier rapport concerne les trois communes, membres de l'ASIGOS, alors qu'un second rapport est en cours d'élaboration et il est lié à l'extension de Malley, donc à la collaboration entre Renens et Prilly. La communication que je fais ce soir ne concerne que les conséquences du premier rapport, c'est-à-dire le périmètre de l'ASIGOS.

Vous le savez, chacune des trois communes, membres de l'ASIGOS, fait face à une augmentation du nombre d'élèves devant être scolarisés, respectivement être accueillis en dehors des heures de classe. Au vu des projections démographiques d'ici à 2032, les nécessités en nombre de salles de classes sont les suivantes :

- Pour 300 élèves supplémentaires, dont 100 à Malley, 7 classes par année scolaire sur le périmètre ASIGOS.
- Pour Romanel, ce sont 120 élèves supplémentaires, 3 classes par année scolaire.
- Pour Jouxens-Mézery, 47 élèves supplémentaires, 0,4 classes (on se débrouillera avec ça) par année scolaire.

Ceci veut dire que d'ici 2032, l'aire de recrutement comptera 2400 élèves, soit une augmentation de 515 élèves par rapport à 2020 en primaire. Ce sont donc 26 classes supplémentaires qui seront nécessaires à l'horizon 2032, ce qui est un chiffre tout à fait conséquent.

Il est évident que dans ces délais-là, il est nécessaire de construire de nouveaux bâtiments. A partir de ce constat, deux solutions se présentaient aux autorités communales.

La première consistait à laisser chacune des trois communes gérer seule les nouveaux effectifs du primaire. La seconde solution consiste à ce que les trois communes de l'ASIGOS gèrent ensemble cet afflux d'élèves. C'est cette seconde solution qui a été choisie par les trois exécutifs communaux, ce qui a pour conséquence, bien sûr, de devoir modifier les statuts de l'ASIGOS, afin d'y intégrer les responsabilités liées à l'entier du parcours de la scolarité obligatoire.

Il y a deux types d'arguments. Des arguments de type pédagogique qui plaident en faveur de cette solution. Arguments avancés par les directeurs des établissements et aussi validés par les spécialistes du département. La nouvelle organisation qui devra être mise en place va favoriser une meilleure mixité sociale et pédagogiquement, par ailleurs, il est intéressant de maintenir sur le même site au moins quatre classes par année scolaire durant ces deux années clé que sont l'année 7 et l'année 8b. Ainsi, pour deux ans, une partie des élèves de Prilly, l'équivalent de deux classes par année scolaire, seront scolarisés à Romanel, de même que tous les élèves de Romanel et de Jouxens passeront leurs trois années à Prilly, de la 9^{ème} à la 11^{ème}. Il est évident que dans la répartition, une attention particulière sera apportée aux fratries. La 2^{ème} série d'arguments sont financiers qui peuvent également être mis en avant.

Le partage des charges de construction de nouveaux bâtiments dans chacune des trois communes permet le financement de ces infrastructures par le biais de l'ASIGOS dans un plafond d'endettement qui devra certainement être revu. Par ailleurs, afin d'avancer sur ce dossier, un groupe de travail construction a été mis en place en lien avec Romanel et Jouxens. Il regroupe les représentants des services concernés de ces trois communes. C'est le Comité directeur de l'ASIGOS qui est responsable de la conduite de ce projet en relation étroite avec les municipalités qui peuvent à tout instant intervenir dans le processus pour améliorer les documents qui sont actuellement en discussion. La procédure de modification de ces statuts est celle qui est définie par l'article 113 de la Loi sur les communes, article dont nous vivons, si j'ose dire, tout à l'heure la dernière application par l'approbation, je l'espère, des nouveaux statuts de l'ORPC, puisque c'est le même système qui va être appliqué. Il y a un projet présenté par le Comité directeur et validé à ce stade par les instances cantonales. Préavis municipal de trois commissions communales rendant leur rapport à chacune des municipalités, projet final élaboré par les municipalités, soumis à une commission ad hoc du Conseil intercommunal, puis le vote en termes égaux des trois Conseils communaux, puis évidemment un préavis du département et enfin l'approbation par le Conseil d'Etat.

Chacune des municipalités vont faire dans les semaines ou jours qui viennent cette même communication à leurs Conseils. C'est ainsi que le Comité directeur souhaite par cette communication porter simultanément ou presque à la connaissance des trois Conseils communaux, ainsi que du Conseil intercommunal de l'ASIGOS par le biais des représentants qui siègent ici, comme ailleurs, ce projet qui nous permet d'envisager la suite de l'accueil de tous les enfants dont les parents vont venir s'installer sur les trois communes et ceci jusqu'en 2032. Nous voyons loin afin de pouvoir être prêts dès lors que tous ces enfants vont arriver relativement rapidement.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président demande si la Municipalité a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si dans l'assemblée la parole est demandée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président prend la parole

Comme il est de coutume maintenant, je vais parcourir la liste des associations et je prierai les représentants respectifs de se manifester et de faire un commentaire le cas échéant.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni lundi 23 septembre à 20h00 à la salle du Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne. L'objet principal de cette séance est l'adoption du préavis 3-2019, budget 2020.

Sur incitation de la Municipalité de Prilly, un amendement a été déposé concernant le compte 3170.001.5200 pour les manifestations extra scolaires. Suite à l'arrêt du Tribunal du 7 décembre 2017, nous ne pourrions plus demander de participations aux parents pour toute manifestation extra-muros. Le comité directeur propose d'augmenter ce poste de CHF 47'000.-. Budget 2019 à CHF 76'800.- au budget 2020. L'amendement déposé par un délégué ne s'oppose pas aux CHF 29'800.- supplémentaires, mais porte sur CHF 17'600.-, soit l'augmentation de la participation de la Commune aux voyages de fin de scolarité. Cette participation passerait de CHF 250.- à CHF 360.-. Après de longues discussions, l'assemblée passe au vote. Sept voix pour, quatre contres et trois abstentions. La majorité des 2/3 n'est pas atteinte. Cet amendement n'est ni accepté, ni refusé. Aucun amendement supplémentaire n'étant déposé, l'assemblée passe au vote pour l'acceptation du budget 2020. Sept voix pour, quatre contres, trois abstentions. Comme précédemment, la majorité des 2/3 n'est pas atteinte, le budget 2020 n'est ni accepté, ni refusé.

Cette situation délicate devra être résolue lors d'une prochaine séance. Le comité de direction change de président. Après une période d'acclimatation, c'est notre municipal, Monsieur Antoine Reymond, qui remplacera Monsieur Luc Recordon à la présidence.

En fin de séance, un délégué dépose un postulat. Celui-ci demande des éclaircissements sur la situation concernant le transfert de propriété des bâtiments de Prilly. Ce postulat est mis au vote. Dix voix pour, zéro contre, quatre abstentions. Le comité de direction fera le point de situation pour une prochaine séance. Merci.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

Monsieur le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelques informations, suite à la séance du Conseil intercommunal du 18 septembre dernier à Chavannes, dont l'objet principal était le traitement du budget 2020, qui se solde avec des charges se montant à CHF 18'830'600.-. Pour information, nous en étions à CHF 18'763'800.- pour l'année précédente. Pour Prilly, cela représente CHF 3'228'102.-. Pour le budget 2019, CHF 3'228'004.-. Vous vous rendez donc compte que ces charges sont équivalentes. Une légère augmentation de charges du personnel de 0,69%, provoquée en particulier par l'augmentation des allocations familiales et des participations à la Caisse intercommunale de pensions en application de son règlement. Au niveau des postes, on diminue de 0,6 ETP pour un poste de juriste qui a été supprimé et qui travaillera sur mandat externe selon les besoins. Au niveau des revenus, on a une légère augmentation des revenus de 5,74%, provoquée principalement par la nouvelle tarification de certaines prestations fournies par la Police de l'ouest et sa police administrative et là, justement, des postes amendes, des ordonnances pénales, en particulier, suite aux dénonciations de stationnement faits par les propriétaires et encaissés par la Commission de police de la Polouest.

Il faudra néanmoins s'attendre à une forte dépense d'investissements pour 2020. On a déjà un préavis qui n'est encore pas déposé devant le Conseil intercommunal, mais annoncé d'ici la fin de l'année, nécessitant probablement un emprunt supplémentaire, mais naturellement dans les limites qui nous sont accordées actuellement.

D'autre part, vous avez dû toutes et tous recevoir de la part du Bureau du Conseil une information du comité de direction de la Police de l'ouest, information qui est donnée maintenant régulièrement suite à la demande du Conseil intercommunal, respectivement de notre propre organe prilléran. Merci.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons accueillir trois nouveaux membres au sein du Conseil communal. Pour le parti socialiste, Madame Sarah Burkhalter et pour le parti Les Verts, Madame Jessica Waenny Desponds et Monsieur Olivier Amblet. Je demanderai à Madame Krattinger de dire quelques mots au sujet de Madame Burkhalter et ensuite Madame Russbach.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour remplacer Madame Olga Sanchez, le parti socialiste présente Sarah Burkhalter. Sarah Burkhalter est assistante sociale, elle s'intéresse aux questions qui relèvent de la naturalisation et aussi de l'intégration des migrants. Nous espérons que vous lui ferez bon accueil.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité,

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter deux membres de notre parti qui vont rejoindre nos rangs ce soir. Premièrement, honneur aux femmes, je vous présente Jessica Waenny Desponds, maman de deux enfants préadolescents. Elle vit à Prilly depuis 2016 où elle a repris la maison familiale où son père a grandi. Elle est psychologue de formation. Elle travaille aujourd'hui comme professeur de psychologie et éthique au Centre professionnel du nord vaudois, pour les formations professionnelles. Passionnée par les relations humaines qu'elle a pu aborder tout au long de sa carrière, que ce soit auprès d'enfants, de personnes plus âgées ou des personnes en situation de handicap, elle est également intéressée par les questions d'environnement et de nature en ville. Jessica souhaite mettre ses différentes expériences dans les différents domaines précités au service du développement de sa commune, d'où son engagement au sein de notre Conseil ce soir.

Quant à Monsieur Olivier Amblet, aussi parent de deux enfants, est revenu vivre à Prilly depuis quatre ans, après y avoir vécu jusqu'à ses 26 ans. Il dirige aujourd'hui deux équipes informatiques chez Pix4D, qui a récemment déménagé à Prilly après s'être créé et développé à grande échelle à l'EPFL. Il s'engage notamment dans le cadre de ses engagements professionnels contre les inégalités salariales et pour l'intégration de minorités dans son domaine qui est l'informatique, notamment en lien avec les femmes. Il est également cycliste, entraîneur du Volley club de Cheseaux et président du Beach Volley club de Prilly. Il s'intéresse depuis sa tendre enfance aux problématiques en lien avec le réchauffement climatique, c'est pourquoi il a décidé de s'engager au sein de notre Conseil pour contribuer à des prises de décisions qui tiennent compte des derniers rapports scientifiques sur l'urgence climatique que l'on connaît.

Je vous souhaite à vous deux la bienvenue au sein de notre Conseil et au groupe des verts prillérans et je souhaite que tout le monde vous réserve un aussi bon accueil. Merci.

Monsieur le Président invite les candidats à s'avancer au-devant de la salle et demande à l'assemblée de se lever pour l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Mesdames, Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez à tour de rôle la main droite et devrez dire « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et au Conseiller et demande à l'assemblée de les applaudir.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président prend la parole.

D'aucuns auront remarqué que sur les 75 sièges à repourvoir, ceux-ci le sont tous à présent.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 2-2019 relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'ORPC Région Ouest lausannois.

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons procéder de manière standard. J'appellerai la Rapportrice pour faire la lecture usuelle des délibérations et du vote final. On ouvrira la discussion et ensuite la partie conclusions et enfin, nous voterons sur le préavis dans son ensemble.

Madame Nosedà Guignard, je vous prie donc de lire la partie délibérations et vote final.

Madame la Rapportrice de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'excuse d'intervenir un peu tardivement.

J'aimerais revenir en tant que présidente de la Commission des finances sur les questions du montant de CHF 1'500'000.- pour l'emprunt. J'ai regardé dans le préavis par rapport au plafond d'endettement et au plafond de cautionnement que nous avons voté en 2016 et ce montant n'y figurait pas tel quel. J'invite la Municipalité à réétudier et à réexaminer cette question et à prendre en compte ce montant. C'est la part prillérane des CHF 1'500'000.-, nous sommes bien d'accord, à prendre en compte ce montant dans le calcul du montant de cautionnement.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre intervention.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 2-2019,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois (ORPC).

Vote : les conclusions du préavis intercommunal no 2-2019 sont acceptées par 56 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 9-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 150'000.00 pour le remplacement de véhicules de voirie pour 2020.**

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Fanny Emery, Rapportrice de la Commission, de lire les parties « Délibérations » et « Vote final ».

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai examiné comme vous tous avec attention le préavis qui est présenté par la Municipalité, ainsi que le rapport de commission. Je conviens avec la Commission que le maintien d'une certaine qualité dans le déneigement de la Commune est important, mais il ne s'agit pas de l'objet de ce préavis, en tout cas, il ne s'agit pas de l'objet de tout ce préavis, puisqu'avec l'acquisition de ce nouveau tracteur à environ CHF 47'000.-, la Municipalité revient sur ce qui avait déjà été voté par le Conseil communal il y a environ 11 mois et cette manière de procéder, à titre tout à fait personnel, me gêne, puisqu'il y a déjà eu un vote du Conseil communal et la Municipalité revient à la charge sans tenir compte de ce qui avait été décidé à l'époque et quand je parle d'époque, je parle d'une période de moins d'une année.

Le maintien des prestations, oui, mais est-ce réellement l'occasion aujourd'hui d'augmenter les prestations, puisque c'est de cela qu'il s'agit ? Cela ressort assez clairement du préavis qui nous est présenté. Encore une fois, à titre personnel, je ne le pense pas. Le fait d'avoir appris aussi ce soir que la Municipalité nous proposait pour le prochain Conseil communal une hausse d'impôt ou en tout cas une non-diminution d'impôt, puisqu'il s'agit de ne pas reporter intégralement la bascule de 2,5 points d'impôt du Canton, ça me gêne aussi. Je pense, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, encore une fois à titre personnel, que ce n'est pas la bonne période pour augmenter les prestations de la Commune, raison pour laquelle j'aimerais déposer un amendement qui consiste à diminuer le montant requis par la Municipalité, donc de CHF 150'000.- à un montant de CHF 94'000.-. Ce montant correspond à la suppression de ce nouveau tracteur qui nous est proposé et la suppression du prototype qui irait avec ce nouveau tracteur, tout en sachant que l'acquisition du 2^{ème} glouton n'est pas remise en question et le remplacement de l'autre tracteur qui nous est proposé par la Municipalité n'est pas non plus remis en question.

Il ne s'agit donc pas d'une diminution de prestations, je veux être très clair avec ça, il s'agit d'une non-augmentation des prestations dans une période extrêmement compliquée pour le contribuable prilléran et je pense que, par respect aussi pour les payeurs d'impôts, on se doit en cette période de ne pas proposer d'augmentation des prestations communales, mais de les maintenir. C'est important d'éviter une augmentation et à titre personnel, je le défends fermement. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. Juste pour clarifier, vous déposez donc un amendement qui consiste à diminuer le montant qui était de CHF 150'000.- à CHF 94'000.-, qui consiste à ne pas acheter un nouveau tracteur et d'un prototype qui lui est lié ?

Monsieur le Conseiller Samuel David répond par l'affirmative.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je m'exprime aussi à titre personnel. Je soutiendrais l'amendement qui vient d'être déposé. Je suis un peu perplexe. Déjà, en lisant le préavis, j'étais perplexe pour les mêmes raisons que la Commission a déjà relevées. Nous avons voté sur une partie de ces acquisitions il y a moins d'une année et la Municipalité revient à la charge, ce qui est un peu désagréable, parce que cela signifie que l'on s'assoit sur les délibérations et les décisions qui ont été prises par notre Conseil.

J'ai aussi été perplexe en lisant le rapport, notamment en page 6. On nous dit que les deux tracteurs sont nécessaires, parce qu'il est fréquent qu'il y ait besoin de tondre le terrain de football en même temps que le Pré-Bournoud, soit une fois par semaine. Mais, dans la semaine, il y a 5 jours et il me semble que ce n'est pas nécessaire de tondre le même jour le Pré-Bournoud et le terrain de football. Là, je n'ai pas compris. Comment fait-on aujourd'hui avec un seul tracteur et demain, il va falloir tondre le même jour avec deux tracteurs et les 4 autres jours, on va laisser l'herbe pousser, j'imagine.

Question suivante, un commissaire demande si on a envisagé l'acquisition d'un robot et nous dit que non, cela n'a pas été privilégié en raison de la piscine, mais on vient de nous dire que les tracteurs vont tondre le Pré-Bournoud et le terrain de football, donc là-aussi, je ne comprends pas. Je trouvais que l'idée d'un robot était une bonne idée et je ne comprends pas pourquoi elle a été éliminée aussi facilement, d'un revers de main, ce n'est pas justifié.

3^{ème} remarque, je suis un peu surprise de l'enthousiasme de la Commission pour un prototype. Les prototypes, on sait que cela se corrige, que cela se répare, que cela ne marche pas du premier coup, que c'est un gros travail, qu'il faut revenir vers le fabriquant. C'est peut-être amusant, il faut le finaliser, mais je ne suis pas sûre que cela va marcher du premier coup et je trouve dommage que ce soient les habitants de notre Commune, les contribuables de notre Commune qui doivent subir les débuts d'un prototype, je ne comprends pas la raison non plus. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens ici en tant que membre de la Commission de gestion où j'ai eu l'occasion, avec les autres membres de la Commission, de visiter l'endroit où sont déposés ces machines et matériaux et de voir dans quelles conditions très lacunaires travaillent ces employés. Ce n'est pas du tout un reproche, mais c'est une constatation. De se rendre compte comment ils travaillent et dans quelles conditions sont ces machines et moi, je trouve dommage, j'ai l'impression que ce que vous dites, ceux qui sont contre ces propositions de la Municipalité, c'est de la théorie et non de la pratique. Je voudrais que tous les Conseillers communaux aient l'occasion de voir dans quelles conditions travaillent les employés de la Commune, avec quels matériaux et comment ils travaillent. Je vous assure que ce n'est pas un luxe ce que demande Monsieur Pellegrinelli dans son préavis. Ce que vous dites, c'est de la théorie et allez voir sur place dans quelles conditions ils travaillent et les raisons pour lesquelles Monsieur Pellegrinelli insiste pour avoir ces machines. Merci.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La position du groupe PDC, qui rejoint les déclarations de Monsieur David, s'étonne formellement d'un préavis qui ressemble beaucoup, voire trop à celui présenté l'année passée et que des éléments manquent pour être vraiment convaincus qu'il faille ces outils aujourd'hui. Néanmoins, le groupe reste attentif sur la nécessité de garder des prestations à haut niveau et qu'effectivement, le déneigement reste dans des heures de réveil, à savoir dès 06h00, plutôt que pour ceux qui partent au bureau après 08h00 du matin. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'achat d'un véhicule, c'est assez simple. C'est un montant, des prestations, un équipement et des explications des raisons pour lesquelles on va l'utiliser. Il est difficile de faire un autre préavis que celui qui vous avait été présenté l'année passée pour la simple et bonne raison qu'il s'agit du même tracteur. Vous n'avez pas voulu ce tracteur l'année passée pour des raisons d'économies. Simplement, aujourd'hui, le service des travaux en a besoin, parce que comme l'année passée, il arrive en bout de vie. Alors, oui, on peut encore prolonger d'une année et on reviendra l'année prochaine avec une demande d'achat de tracteur pour remplacer celui-ci, parce qu'il est en bout de vie. Vous pouvez le prolonger encore d'une année et on peut aller un certain temps, jusqu'à ce que le matériel ne fonctionne plus ou pose des problèmes de sécurité, tant pour son utilisation que pour ses utilisateurs et il faudra le changer.

Nous estimons que ce n'est pas la même demande que l'année précédente, puisque cette année, comme nous l'avons expliqué dans le préavis et démontré à la Commission, qu'en ce qui concerne la vétusté de ce véhicule (donc l'un des deux tracteurs, puisque nous avons prévu de changer l'un des deux tracteurs), nous avons les années précédentes environ CHF 500.- de frais d'entretien. Pour l'année 2018, nous sommes à CHF 3'000.-. Personnellement, je n'ai pas de souci, on peut continuer à dépenser même beaucoup plus d'argent. Quand le moteur va lâcher ou quand une pièce de la distribution ou de la direction lâchera, cela coûtera beaucoup plus cher. A ce moment-là, le service des travaux n'aura malheureusement pas de véhicule de remplacement, parce que vous avez refusé de remplacer ce véhicule.

Nous aurons donc des gens qui devront se déplacer sur les lieux de travail, puisque ce tracteur sert à déplacer les petites tondeuses sur les différents lieux de tonte pendant l'été et sert l'hiver à déneiger une partie du territoire de Prilly. Donc, si c'est l'été, les ouvriers vont porter les tondeuses sur le dos pour aller tondre, parce qu'on n'aura pas d'autre véhicule pour transporter ces tondeuses qui se transportent dans une remorque et sur la place de tonte, le gazon coupé est mis dans la remorque et cette remorque est tirée par ce même tracteur qui va, de temps en temps dans la journée, vider la remorque de l'herbe tondue dans les bennes adéquates qui sont disséminées sur le territoire de Prilly.

Mesdames et Messieurs, si vous estimez que le service des travaux peut faire le travail de manière différente, je vous invite, comme l'a fait Madame Nosedà Guignard que je remercie pour son témoignage, à passer au service des travaux, à voir l'état des véhicules tels qu'ils sont aujourd'hui et vous vous ferez peut-être à ce moment-là une idée de visu de l'état des véhicules. Pour ceux qui sont entretenus de bonne façon, nous les faisons durer le plus longtemps possible, mais à un moment donné, ils doivent être remplacés pour pouvoir être utilisés dans de bonnes conditions.

Monsieur Samuel David, on ne parle pas ici d'augmentation de prestations, mais justement de diminution de temps de travail pour améliorer la capacité des ouvriers de Prilly à pouvoir faire d'autres choses, certes au niveau des prestations, mais ce n'est pas une augmentation de travail, ce n'est pas une augmentation de prestations. On joue sur les mots, on est d'accord, mais c'est plutôt pour être plus efficaces, donc diminuer les heures supplémentaires, notamment en hiver, puisqu'une tournée du véhicule représente 3h30 environ, avec une personne sur le tracteur. Si on en a deux, c'est 1h30 à 2h00 de gagné sur chaque tournée.

Bien évidemment, comme cela a été dit tout à l'heure, il est très difficile pour nous d'estimer les heures supplémentaires que nous pourrions économiser, puisqu'on ne sait pas, d'une année à l'autre la quantité de neige ou de gel que nous aurons sur le territoire de Prilly. Donc, encore une fois, il ne s'agit pas d'une augmentation de prestations, mais faire plus vite avec un gain de temps, pour pouvoir faire d'autres choses.

Madame Lasserre, je ne sais pas comment vous avez compris le préavis ou j'ai mal compris ce que vous avez essayé d'expliquer, mais les deux tracteurs sont prévus pour tirer le matériel et pas du tout pour aller tondre le gazon du terrain de foot ou du Pré-Bournoud. Bien au contraire, c'est pour amener les gens et le matériel sur le Pré-Bournoud, mais en tout cas pas sur le terrain de foot, puisque sur le terrain de foot, on a un tracteur qui fait le terrain de foot et la piscine, qui est dédié à ça.

Maintenant, en ce qui concerne le prototype, comme chaque fois qu'il faut développer quelque chose, il faut passer par un prototype. Madame Lasserre, vous avez un préjugé sur le prototype qu'on cherche à développer avec le fournisseur, c'est faire un procès d'intention, c'est votre droit le plus strict d'être dubitative. Cela n'empêche pas que si l'on ne peut pas essayer, on n'aura jamais de prototype et on n'aura jamais la possibilité de pouvoir développer certaines choses au niveau des outils.

Ce que l'on peut ajouter, c'est que dans les deux tracteurs, nous avons donc le glouton, plus l'engin de déneigement qui sert avec la lame devant et le sel justement qui est prototype pour saler, là aussi ce prototype va nécessiter le besoin d'avoir une personne et pas deux. Sachant que la tournée à pied, en poussant la machine actuellement quand il y a de la neige, je vous laisse imaginer l'effort que cela représente. Ici, c'est un appareil électrique qui nécessite l'utilisation d'une personne. La 2^{ème} personne va donc pouvoir faire une autre tournée au niveau du déneigement, au niveau des trottoirs et être donc encore plus efficace. Le dernier modèle est un tracteur qui est aussi électrique. Vous voyez donc que nous essayons, dans les achats des véhicules, d'être aussi écologiques que possible.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, que vous ne suiviez pas l'amendement et de voter le crédit préavis tel qu'il vous est proposé.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le parti socialiste, ce qui est important, c'est que les employés communaux puissent travailler avec des équipements qui sont adaptés, de manière à pouvoir préserver leur santé et aussi pour pouvoir renforcer leur motivation au travail.

J'aimerais revenir sur la question du prototype. J'aimerais bien savoir pourquoi on est arrivé à cette solution, pour quelle raison on n'a pas trouvé sur le marché un équipement existant et qu'on arrive à proposer quelque chose qui n'existe pas encore, qu'il faut construire, etc. Peut-être que si nous avions plus d'éléments sur ce point, nous pourrions peut-être changer d'avis ou peut-être les gens qui s'opposent à ce projet pourraient changer d'avis, parce que c'est important pour les employés de la Commune qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Précisions, parce que manifestement, on s'est mal compris avec Monsieur Pellegrinelli. La Municipalité sollicite deux crédits principalement concernant les tracteurs. Il s'agit de remplacer un tracteur ce à quoi je ne m'oppose absolument pas et d'acquérir un nouveau tracteur. Le tracteur vétuste actuellement, cela ne me pose évidemment aucun problème qu'il soit remplacé, puisque c'est effectivement normal que les employés communaux travaillent avec des outils en ordre. En revanche, l'acquisition d'un nouveau tracteur ne me paraît pas justifiée. C'est une simple précision votre attention.

J'aimerais quand même lire une petite phrase du préavis, puisque s'il y a une chose avec laquelle je suis d'accord avec Monsieur Pellegrinelli, c'est qu'effectivement on semble un peu jouer ici sur les mots, puisqu'à la page 2 du préavis, chiffre 1.2, nouveau tracteur, à la fin du 2^{ème} paragraphe, je cite : « le service des travaux et voirie souhaite donc améliorer ses prestations ». Il s'agit d'une amélioration des prestations, il ne s'agit pas d'un maintien des prestations, raison pour laquelle mon amendement me paraît entièrement justifié et je vous invite à le soutenir. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je pense qu'il nous faut prendre en considération d'une manière différente le préavis qui a été peut-être répétitif par rapport à l'année passée et les besoins effectifs et réels du service de la voirie pour faire les travaux nécessaires dans de bonnes conditions pour effectuer les prestations qu'on souhaite offrir à la population. Je pense que l'on peut aussi tenir compte que la Commission, à l'unanimité, accepte les conclusions. Je vous invite malgré tout à accepter ce préavis et les conclusions de ce préavis et de la Commission.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

J'ai écouté attentivement Monsieur Pellegrinelli, j'ai lu le rapport de la Commission, j'écoute ce qu'on nous dit à droite et à gauche, je n'ai pas encore compris pourquoi il fallait un 2^{ème} tracteur dans notre Commune. On en a un aujourd'hui, on va le remplacer, il n'y a pas de discussion, mais un 2^{ème}, je n'ai pas compris et je soutiens l'amendement. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame Lasserre, nous avons deux équipes de tonte. Les deux équipes de tonte sont basées en bas au dépôt. Avec un tracteur, nous pouvons déplacer qu'une équipe avec ses tondeuses. Le camion va dans un endroit de la Commune déposer les tondeuses et l'équipe qui va faire le travail, redescend au dépôt, va chercher le reste des ouvriers et le solde des tondeuses et va à un autre emplacement déposer les ouvriers et les tondeuses. Pendant que le tracteur fait le 1^{er} trajet, que font les ouvriers en bas au dépôt ? Rien, ils attendent. C'est donc une perte de temps. On peut effectivement payer les ouvriers à perdre du temps et à ne rien faire, je n'ai pas trop de soucis avec ça, mais je pense que le citoyen réagirait peut-être de manière différente.

Monsieur Samuel David, effectivement, on joue sur les mots, mais les mots ont une importance. Dans le préavis, nous parlons d'amélioration, pas d'augmentation.

Madame Krattinger, nous n'avons pas plus de détails sur d'autres machines ou outils qui feraient ce travail, parce qu'ils n'existent pas ou alors ce sont des camionnettes ou des mini camions ou tracteurs, qui ont, comme le tracteur que nous voulons acheter, une lame devant et un distributeur de sel automatique derrière, qui est électronique maintenant et il n'y a pas d'entre deux. L'entre deux, c'est le prototype. C'est clair que la société qui va développer ce prototype avec nous, il peut être envisageable que certains bénéficient par la suite, que d'autres communes achèteraient ce type de machine, si cela fonctionne Madame Lasserre, qu'une petite part des bénéfices reviennent à Prilly qui a développé et qui a été la pionnière dans le développement de cette machine.

Ce que je peux dire encore, c'est que si dans l'éventualité où vous refusiez l'achat du 2^{ème} tracteur, il y aurait malheureusement une correction sur le prix, parce qu'on bénéficie quand même d'un rabais non négligeable en achetant deux tracteurs. Le fournisseur va supprimer quelques milliers de francs que nous allons devoir payer en plus, puisqu'on achèterait qu'un tracteur. Il est donc plus économique pour la Commune d'acheter les deux tracteurs en une fois, plutôt que les acheter en deux fois.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je peux relever que jusqu'à maintenant, on arrivait à faire avec qu'un seul tracteur. Mais alors, je suis scandalisé d'entendre que pendant que le tracteur mène une équipe, les autres ne font rien. Si tel est le cas, je propose qu'on les occupe un peu, ce qui permettrait de diminuer les quelques 1200 ou 1500 heures supplémentaires dont on fait état dans le rapport. Je pense qu'il y a quelque chose à revoir ou alors faudra-t-il déposer un préavis pour demander à faire un audit ? Mais que les employés communaux et qu'on nous le dise en plénum ne font rien pendant que le tracteur se déplace, je ne comprends pas.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur Deillon, je comprends votre insatisfaction par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure. Quand je dis qu'ils ne font rien, ils ne font rien par rapport à la tonte. Il y a de toute manière quelque chose à faire au dépôt, si ce n'est le nettoyage, le rangement et autres. Il y a toujours quelque chose à faire et si d'aventure, l'éloignement des deux terrains de tonte nécessite un laps de temps trop important, on fait dans les tournus, dans l'organisation du travail qui est à la charge du contremaître, bien évidemment, de faire en sorte que ces gens-là ne se tournent pas les pouces pendant trois heures. Ils ne vont évidemment pas se tourner les pouces pendant trois heures, parce que je serai le premier à intervenir.

Je n'ai pas dit que cela ne servait à rien, j'ai dit que ça augmenterait l'efficacité du service des travaux. Je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas qu'on améliore non seulement le travail physique des ouvriers avec le travail temporel en gain de temps pour pouvoir faire d'autres choses. Je n'arrive pas admettre que vous n'arriviez pas à comprendre ces deux principes fondamentaux d'une société, qu'elle soit privée ou publique.

Monsieur le Président prend la parole

Sur ces éclaircissements, je laisse encore la parole ouverte, mais j'ai l'impression qu'on a fait gentiment le tour. Auquel cas, on va voter cet amendement proposé par Monsieur le Conseiller David et je vais le lire très clairement. Dans l'essence, ce sera de modifier le chiffre 150'000 par 94'000 dans la décision no 1. Je vous lis l'amendement :

- Le chiffre 1 des conclusions du préavis no 9-2019 est modifié en ce sens que le montant de CHF 150'000.- est remplacé par le montant de CHF 94'000.-. Les autres points de cette décision restent inchangés.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement précité.

Vote : l'amendement est refusé par 35 voix contre, 19 voix pour et 5 abstentions.

Monsieur le Président demande à Madame la Rapporteuse de lire les conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°9-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules de voirie et d'entretien des espaces verts ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3313.000.4300 «Réseau routier» ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.4300 «Réseau routier» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
4. de prendre acte que les frais pérennes d'assurances et d'entretien de ces nouveaux véhicules seront portés au budget de fonctionnement annuel du chapitre 4300 «Réseau routier».

Vote : les conclusions du préavis municipal no 9-2019 sont acceptées par 36 voix pour, 14 voix contre, moins 8 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis municipal N° 10-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 89'100.00 complémentaire au crédit de CHF 483'800.- destiné au remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse, accordé par le biais du préavis N° 21-2016.

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Philippe Schroff, Rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final ».

Monsieur le Rapporteur de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, je tiens à relever l'excellent rapport de commission qui nous permet, à sa lecture, d'entrer rapidement dans la thématique et l'enjeu du rôle de la Commission face à une situation confuse, certes, en matière de communication, de décision et de gestion de ce dossier. Le contenu des questions et leur nombre démontre pas mal d'incompréhension dans le déroulement des événements. S'il est vrai que le résultat de vote de la Commission ne nous aide pas à prendre une décision, il nous faut cependant bien en prendre une ce soir. Refuser les conclusions ne va pas arranger les choses, même au contraire, vouloir exiger plus de participation financière des partenaires pourrait être contreproductif, comme le mentionne le rapport.

Même si je souscris à une majorité des remarques des commissaires, je vous invite et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions, tel que le rapport de commission le propose. Toutefois, j'espère que le message, qui est assez clairement exprimé au travers du rapport, soit compris et reçu pour les prochains préavis. Merci de votre attention.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Au groupe des Verts, comme je pense dans l'ensemble du Conseil communal, on a lu avec un peu de peine et déception ce préavis. Il y a eu des couacs, il y a eu des problèmes. Ce qui est arrivé est arrivé, on ne peut pas revenir en arrière. Par contre, ce que j'aimerais savoir et ce que nous aimerions savoir au sein des Verts, c'est quelles sont les mesures qui ont été prises ? Quels sont les retours d'expériences qu'on a eus ?

Dans l'aviation civile, on a le principe du retour d'expériences qui veut que quand il y a un crash d'avion, on essaie que le crash d'avion ne se reproduise pas, en tout cas pas dans les mêmes circonstances. La métaphore est un peu extrême, mais ce que je veux dire, c'est quels ont été les processus mis en place, suite à ces couacs, quelles ont été les mesures prise ou quelles vont être les mesures prises par la Municipalité pour non pas éviter que la même configuration se reproduise, peut-être que c'est inévitable, mais en tout cas diminuer les risques que de tels cas de figure se reproduisent à l'avenir. Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Je serai très bref, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Simplement, pour exprimer la position du PLR qui correspond à celle qu'a exprimée Monsieur Cretegny, c'est à dire que, et je ne vais pas ajouter au regret qui a été exprimé par la Commission dans les délibérations sur la manière dont a été gérée cette situation, cela étant, il nous semble au sein du groupe PLR que les leçons paraissent avoir été tirées par la Municipalité, raison pour laquelle, à contre cœur vu la situation, mais sans tellement d'autre choix, le groupe PLR majoritairement vous recommande d'approuver les conclusions de ce préavis. Je vous remercie pour votre attention.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour le groupe socialiste, c'est pareil, on pense que remettre en question les négociations serait beaucoup plus risqué pour notre Commune. Le groupe socialiste soutient aussi la décision de la Commission et il se joint aux Verts pour avoir plus d'information sur les mesures qui seront prises par la Municipalité pour éviter un nouveau crash dans l'avenir.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, la Municipalité aurait pu dire : « ce n'est nous, c'est les autres », car il faut savoir que dans ce dossier, il y a trois partenaires. Il y a la Polouest qui était demandeur du changement de l'armoire feux pour la partie feux routiers, le LEB qui était demandeur pour la partie feux ferroviaires, car les pièces qui existaient et qui faisaient tourner les deux séries de feux, route et ferroviaire, arrivaient au bout et le fournisseur n'avait plus de pièces de rechange pour remplacer les différentes pièces qui devaient casser ou ne plus fonctionner. Il y avait donc une certaine urgence dans la demande. Le 3^{ème} partenaire était le service des travaux, il a aidé la Polouest dans la partie technique du préavis, de faisabilité du préavis, mais ni le service des travaux, ni Polouest ne connaissaient toute la partie de la technicité de ces armoires feux liés à la partie ferroviaire.

De plus, la personne au LEB qui était chargée de surveiller et de faire en sorte que les travaux se passent le mieux possible, a été absente pour des raisons de maladie de longue durée de fin 2018 et 2019. En mai 2019, cette personne a quitté la société LEB. Cela n'a donc pas arrangé les décomptes finaux et les discussions avec les différents partenaires, mais sociétés aussi et c'est la raison pour laquelle nous venons si tard devant le Conseil communal, puisqu'une nouvelle personne des TL a été nommée au LEB pour pouvoir reprendre ce dossier et tous les autres dossiers techniques d'installation et autres sur la ligne. Il a donc fallu faire quelques séances de coordination avec Monsieur Marin et cette nouvelle personne, Madame Clanomeras, qui est venue devant la Commission de la même manière que Monsieur Guy-Paul Bosson est venu aussi devant la Commission pour expliquer les différents couacs, parce qu'effectivement, il faut parler de couac, voire de grosse erreur qui s'est passée et qui induit malheureusement ce préavis complémentaire non négligeable.

Quand il y a un demandeur et un exécutant, c'est facile, chacun sait ce qu'il fait. Quand il y a trois participants, chacun croit que l'autre fait ce qu'il doit faire, mais ne va pas forcément vérifier et quand on croit les choses, cela ne veut pas dire qu'elles se fassent et malheureusement, en l'occurrence, chacun croyait que l'autre avait fait le nécessaire et ce n'était pas le cas entre le LEB, la Polouest et le service des travaux. Tout vient de la décision à un moment donné de faire une action coup de poing pendant « Fêtons Prilly », parce que nous avons fermé le bas du Chasseur et Polouest et le LEB se sont demandé si ce serait intéressant de faire une action coup de poing et de changer cette armoire sur un week-end, plutôt que deux ou trois semaines, avec des feux dégradés, c'est-à-dire des feux en clignotants orange sur le carrefour du Chasseur jour et nuit pendant deux semaines en tout cas. Vous imaginez qu'avec le trafic qui existe, Polouest était peu rassuré et il n'y avait pas d'incidence principale sur la ligne du LEB au niveau de l'exploitation, mais néanmoins, s'il y avait eu un accident, cela aurait pu empêcher le LEB de passer normalement.

Tout s'est donc décidé relativement très vite et tous les partenaires ont acquis la certitude que c'était la solution qu'il fallait adopter. Mais, comme je l'ai dit tout l'heure, malheureusement, aucun des trois ne s'est posé la question et c'est là qu'il y a eu le couac, s'il y aurait éventuellement un surcoût de cette action coup de poing sur le week-end ou trois jours, plutôt que sur deux ou trois semaines. La personne responsable du dossier du LEB n'étant pas présente, n'a pas pu relayer les informations et tout vient un petit peu de là. Sur ce, se sont rajoutées des demandes un peu particulières de l'OFT, l'Office fédéral des transports, sur des questions sécuritaires qui étaient demandées en plus du PAP qui avait été accepté précédemment par l'OFT. C'est plus au moins la règle dans les cas ferroviaires ou tout à coup, l'OFT demande des choses supplémentaires qui n'ont pas été initialement devisées ni mises dans les préavis, par exemple, et qui, pour la moitié du surcoût fait que cette partie-là revient à charge de la Commune de Prilly pour la partie routière, le LEB ayant pris sa partie ferroviaire. Donc, évidemment que toutes ces explications n'excusent pas le couac.

Par rapport au problème, retour d'expériences, je vous dirais que nous avons appris de nos erreurs, mais c'est un cas vraiment particulier qui fait que si d'aventure on devait tourner à trois partenaires, tels que le LEB, la Commune et Polouest par exemple, mais c'est valable aussi pour l'ASIGOS, c'est valable aussi pour d'autres associations intercommunales, nous serons beaucoup plus vigilants sur qui va faire quoi, qui sera le maître d'œuvre, suivre le chantier beaucoup plus précisément que ce qui ne l'a été fait aujourd'hui, de manière à être au cœur vraiment du système décisionnel du groupe de travail, du groupe de pilotage ou comme vous voulez l'appeler.

Après, la partie technique et la partie demandes supplémentaires de l'OFT, nous n'y couperons pas et il faudra s'attendre quand même à ce qu'il y ait quelques écarts. On pourra essayer de le mettre dans des préavis, si tel était de nouveau le cas. Mais après, vous allez certainement nous demander pourquoi nous mettons 100, 200 ou 300'000 francs de plus, nous dire que ce n'est pas justifié et nous demander de l'enlever. Après, ce sera la discussion que nous devons avoir entre la prévision de...et la nécessité de... par rapport aux prochains préavis.

J'espère avoir répondu aux demandes de retour d'expériences. Il y avait encore une question dans le cadre du rapport de la Commission qui demandait la responsabilité du bureau d'ingénieurs. Il serait utile de préciser au Conseil communal dans quelle mesure celui-ci est responsable du coût supplémentaire, ceci d'autant plus que si le bureau d'ingénieurs a dû compenser les absences non planifiées du collaborateur du LEB impliqué dans la gestion du projet.

La réponse : le bureau d'ingénieurs était mandaté par le LEB pour les prestations de BAMO, c'est-à-dire bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage, pour l'établissement de la PAP (procédure d'approbation des plans) à l'OFT et la levée des charges, contrôles de conformité et de sécurité ferroviaire et pour les phases SIA 41 à 53. C'est dans le cahier des charges, tel qu'il a été défini, de l'appel d'offres à l'achèvement et la mise en service du volet ferroviaire, exclusivement du projet. Le BAMO a donc été mandaté que pour la partie ferroviaire. Le collaborateur LEB en charge du suivi du projet n'était en principe pas en charge que de la partie ferroviaire, il s'est pourtant occupé également de la partie routière et n'a pas eu d'absence non planifiée durant le déroulement du projet, il n'a donc pas eu à être compensé, pour mémoire, lors de la renégociation du LEB, accepté de prendre à sa seule charge l'ensemble des prestations du chef de projet LEB, quand bien même, la moitié de son travail concernant le volet ferroviaire était à charge de Prilly en vertu de l'article 26 de la LCDF, ainsi que de l'ensemble de ses prestations concernant le volet routier.

On notera finalement qu'un mandataire travaille sous la supervision du maître d'ouvrage et n'a pas à assumer la responsabilité sur des éléments qui sortent du cahier des charges et qui lui a été attribué. On espère, c'est en phase de réalisation que les surcoûts sont apparus, ils sont principalement à imputer à des modifications exigées par l'OFT et à la décision de réalisation en opération coup de poing, afin de minimiser l'impact de ce chantier sur les usagers ferroviaires et dans une moindre mesure, routier.

J'espère que j'ai été complet sur les demandes et autres et vous invite bien évidemment à accepter les excuses, mais surtout d'accepter le préavis.

Monsieur le Président rappelle que la discussion est toujours ouverte.

Personne ne sollicite la parole.

Monsieur le Président clôt la discussion et demande à Monsieur le Rapporteur de lire les conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un complément de crédit d'investissement de CHF 89'100.00 destiné à couvrir le dépassement du budget de remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur – Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont – Av. de la Vallombreuse, accordé par le biais du préavis 21-2016 ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3311.000.6110 « Police-Signalisation routière » ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.6110 « Police-Signalisation routière » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 10-2019 sont acceptées par 33 voix pour, 4 contre, 14 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta «A Prilly, privilégions la marche pour contribuer à lutter contre la pollution !».**

Monsieur le Président prend la parole

Dans l'essentiel, les signataires demandaient quelles étaient les démarches entreprises par la Commune afin de favoriser les déplacements à pied dans la Commune. Je rappelle à toutes fins utiles qu'il avait été décidé à l'époque, en mai, que la Municipalité pourrait redonner la réponse en septembre.

Je passe la parole à Monsieur le Syndic pour la réponse.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta: «A Prilly, privilégions la marche pour lutter contre la pollution !» déposée et lue au Conseil communal du 6 mai 2019.

En préambule, tout en saluant cette incitation à la marche pour la santé et le climat, la Municipalité tient à rappeler qu'elle œuvre depuis une dizaine d'années, par le biais de plusieurs manifestations communales et intercommunales dans le cadre des projets de SDOL, à la promotion de la marche à pied dans l'Ouest lausannois.

En effet, 7 balades ont été étudiées et éditées sous forme de guides, disponibles gratuitement au niveau de SDOL et des Communes en 2009. Ces itinéraires sont représentés sous forme de plans, ponctués d'explications (urbanistiques, culturelles, historiques, lignes de transports publics à proximité, etc.) et illustrés par des photos, ce qui facilite l'orientation et anime la promenade. Les balades N° 2 et N° 7 traversent en grande partie Prilly et la N° 3 dans sur un plus petit trajet. Ces documents sont annexés à la présente réponse.

Voici les réponses municipales aux six questions de l'interpellation :

1. *La Ville envisage-t-elle de mettre en place un système d'orientation ?*

Réponse :

Le service Urbanisme & Constructions a fait part aux autres Communes de l'Ouest lausannois de cette proposition de mise en place d'une signalétique sur les 7 itinéraires des balades urbaines de SDOL.

En effet, dans un souci de cohérence, il serait encore plus intéressant que ce projet se développe au niveau du District, puisqu'il viendrait compléter la première phase. Ce projet a été très favorablement accueilli par l'ensemble desdites Communes.

Faute de réserves disponibles au budget SDOL 2019, ce projet devrait être lancé en 2020, sous réserve de l'approbation du préavis d'études qui sera présenté au Conseil communal lors de sa première séance de 2020.

Ci-dessous les premières pistes de réflexions émises par SDOL :

1. Indiquer des points d'intérêts et destinations avec des temps de marche, hors normalisation pour ne pas prêter à confusion avec le tourisme pédestre. Il existe déjà plusieurs exemples.
2. Jalonner sur les terrains les axes de promenade principaux en tant qu'itinéraires locaux «SuisseMobile» (officiels). Aujourd'hui le réseau «SuisseMobile» est relativement réduit dans l'Ouest lausannois et ne permet pas bien de «sortir de la ville pour aller se promener». Cette démarche nécessiterait une coordination fine avec «SuisseMobile» (signalisation officielle) pour garantir une cohérence du réseau pédestre, par exemple depuis les arrêts de transports publics principaux en direction du lac ou des campagnes.
3. Les balades 1 à 7 «Ouest lausannois» thématiques pourraient être balisées en tant que telles (avec une signalétique hors normalisation officielle). De tels exemples de signalétique non officielle existent déjà en de nombreux endroits.

2. *Est-ce qu'un balisage clair des cheminements piétonniers a été projeté ?*

Réponse :

Le type de balisage qui sera projeté sera étudié dans le cadre du projet décrit dans la réponse à la question 1 ci-dessus.

3. *Un système d'orientation par le biais d'applications est-il envisageable ?*

Réponse :

Cette proposition est également intéressante et sera évaluée dans le cadre du projet décrit dans la réponse à la question 1 ci-dessus.

4. *Est-ce que le réseau de chemins piétonniers de Prilly est intégré dans le Plan Directeur intercommunal ?*

Réponse :

Oui. Le réseau de chemins piétons est abordé au chapitre «Orientation stratégique 7 : Garantir l'accessibilité tout mode à l'ensemble du territoire et accélérer le rapport modal vers la mobilité douce et les transports publics». Le réseau piéton est illustré en page 139 du dernier rapport du Plan Directeur intercommunal (PDi).

5. *Est-ce que pour assurer la continuité des itinéraires, la Ville a étudié les possibilités de négocier des servitudes sur des chemins privés ?*

Réponse :

L'objectif de l'«Enjeux 11» du PDi, développé en page 86 dudit plan directeur, est d'améliorer la perméabilité du territoire et de requalifier les voiries routières en espaces publics multimodaux :

- avec la collaboration de la Police de l'Ouest, toutes les impasses, avec servitudes de passage, ont été signalées comme accessibles aux piétons et vélos (dérogation au signal d'impasse);

- toutes les servitudes à créer ont été identifiées dans les 8 Communes de l'Ouest lausannois.

Les principes d'intervention qui concernent la perméabilité du réseau piéton sont développés aux pages 146 et 147 du PDi.

La prochaine étape sera celle des mesures, dont l'une d'elles concernera la mise en œuvre d'un plan piéton communal. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, le problème des servitudes sera abordé.

Néanmoins, il faut savoir que la négociation avec un propriétaire privé pour la création d'une servitude est une démarche des plus complexe et ardue, souvent avec des conséquences financières. Cela existe néanmoins lorsque qu'il y a intérêt des deux parties. Ce sera donc surtout lors de l'élaboration de nouveaux PPA ou de projets que la Municipalité pourra en effet entrer en discussion pour l'inscription de nouvelles servitudes d'intérêt public.

6. *Est-ce que la commune envisage d'augmenter le nombre de mobiliers urbains pour se reposer et permettre ainsi d'augmenter le rayon des déplacements ?*

Réponse :

La forte déclivité du territoire communal tend à en effet permettre à celles et ceux qui le parcourent de pouvoir s'arrêter un moment au cours de leur promenade. Là aussi, le développement du secteur sud de la commune va permettre de compléter le nombre de bancs publics. La Municipalité va se pencher sur cette problématique.

Pour conclure, ce thème étant au cœur des préoccupations communales, il reste un projet laborieux, qui se concrétisera au cas par cas, soit par le biais d'opportunités liées aux planifications, soit dans le cadre de réflexions intercommunales, dans une temporalité non maîtrisée, dépendante des moyens et des contraintes foncières.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta : «A Prilly, privilégions la marche pour lutter contre la pollution !».

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et passe la parole à Madame Krattinger.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je salue l'initiative de la Municipalité d'avoir cherché une coordination au niveau du district et bien sûr, j'accepte la réponse et je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats, interpellations

Monsieur le Président prend la parole

Le Bureau en a reçu deux sous forme de postulat et interpellation. Je vais appeler l'auteur du postulat, Monsieur David Boulaz, intitulé « Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil ».

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Postulat déposé intitulé Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil »

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

La législation fédérale en matière de protection contre le bruit exigeait un assainissement du réseau routier avant le 31 mars 2018. Or, une grande partie du réseau routier n'a pas été assaini dans le délai fixé et celui de notre commune ne fait pas exception. Au demeurant, les riverains d'axes non assainis peuvent désormais revendiquer des indemnités pour non-respect de la législation précitée, ce qui pourraient péjorer les finances communales.

Or, il existe une solution simple et efficace permettant de réduire l'impact du bruit à moindre coût : diminuer la vitesse sur les principaux axes routiers durant la nuit. A cet égard, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont lancé en 2017 un essai pilote d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit (22h-6h) sur les avenues de Beaulieu et Vinet à Lausanne.

Arrivé à son terme, cet essai pilote livre un bilan très positif, démontrant la pertinence d'une telle mesure pour protéger du bruit routier un grand nombre de riverains, avec des coûts de mise en œuvre modérés. Concrètement, une vitesse de nuit à 30 km/h permet de réduire le bruit moyen de 2 à 3 décibels, correspondant environ à une diminution de moitié du bruit ressenti par le voisinage. Au surplus, il a été constaté, durant l'essai précité, que les cas d'excès de vitesse diminuent drastiquement en comparaison aux mesures faites avec la vitesse à 50 km/h (communiqué de presse du 30 août 2019, conjoint à l'Etat de Vaud, à la Ville de Lausanne et aux Municipalités de Montreux et de Cossonay).

Fortes de ces constats, d'autres communes vaudoises, à l'instar de Montreux et Cossonay, ont l'intention de mettre un dispositif de réduction de la vitesse sur les principaux axes routiers durant la nuit. Pour sa part, la Ville de Lausanne entend généraliser ce dispositif dès le premier semestre 2020 (communiqué de presse du 30 août 2019). Plusieurs axes sur lesquelles elle entend déployer cette mesure sont limitrophes à la Ville de Prilly. Ainsi, l'avenue d'Echallens, la route de Prilly, le chemin de ChampPrilly et l'avenue de la Confrérie devraient voir leur vitesse s'abaisser à 30 km/h la nuit (carte de déploiement, disponible sur le site internet de la ville de Lausanne). Il serait dès lors cohérent que cette mesure ne s'arrête pas aux frontières communales et se poursuivent sur le territoire de la Ville de Prilly. D'autres axes communaux pourraient également être concernés par cette mesure, comme la route des Flumeaux, la route du Chasseur ou le chemin du Vieux-Collège.

En définitive, les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité d'abaisser la vitesse à 30 km/h durant la nuit sur les principaux axes routiers communaux (route de Cossonay, route de Neuchâtel, avenue de la Confrérie, route des Flumeaux, route du Chasseur, chemin du Vieux-Collège, etc.)

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ce postulat, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

David Boulaz et consorts

Monsieur le Président prend la parole

Merci, j'ai constaté qu'il y avait plus de cinq signatures, ce point est donc réglé. Est-ce que la Municipalité souhaite y répondre de suite ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les grands esprits se rencontrent Monsieur Boulaz, parce que la Municipalité avait déjà prévu de venir avec cette proposition dans le cadre de la mise à l'enquête publique toute prochaine, il me semble vous en avoir parlé lorsque l'on a parlé de l'OPB et de l'Ordonnance contre le bruit avec les zones dans le PGA, nous allons venir avec une proposition allant dans ce sens de mettre les grands axes routiers de Prilly à 30 km/h pendant la nuit et nous allons faire ça. Il faut juste savoir qu'il y a quand même des mesures de signalisation qui devront être prises, qu'il y aura quand même un petit peu d'argent qui devra être dépensé ici, mais je crois que c'est, semble-t-il, pour la bonne cause et à partir de là, je vous conseille de ne pas renvoyer le postulat à une Commission, mais de nous le renvoyer tout de suite et nous pourrions ainsi y répondre très rapidement, tellement rapidement que cela figurera sans doute dans le Guinness Book.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Puisque le spécialiste es - histoire politiques locales n'est pas présent ce soir, je me dois de le suppléer. Je pense évidemment à Monsieur Saugy. Tout simplement pour préciser que le PLR avait été un précurseur dans la lutte contre le bruit au niveau communal, puisque j'avais déposé il y a onze ans et demi un postulat concernant l'assainissement des routes conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit et je ne résisterai pas à le dire, à l'époque, pour la petite anecdote, la gauche m'avait accusé de faire du catastrophisme, notamment en estimant que le bruit était quelque chose de nuisible pour la qualité de vie, alors la gauche avait quand même accepté mon postulat, parce que c'était un postulat et non une motion, je me réjouis aujourd'hui de voir que la gauche a évolué sur le sujet, je parle évidemment de la gauche prillérane et je ne veux surtout pas faire de généralité et interpréter ça comme une petite anecdote, pas comme l'ouverture d'une guerre politique. Merci beaucoup.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai aussi prévu de refaire l'histoire, sur un postulat en 2014, je ne sais pas si vous vous en souvenez, déposé par notre camarade Ihsan Kurt qui demandait un 30 km/h sur la majorité des axes routiers. Notre Conseil n'avait pas accepté ce postulat et l'avait renvoyé en interpellation. Vous voyez, on fait l'histoire et là, la droite n'avait pas arrangé les choses.

Mais ce soir, bien sûr, le parti socialiste va soutenir ce postulat et saluer l'initiative en tout cas du Conseil d'Etat et de la Ville de Lausanne qui ont lancé l'idée et l'initiative.

Monsieur le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Je voudrais juste ajouter quelque chose à mes préopinants, il y a d'autres aspects qui devraient aussi être pris en compte dans l'examen du bruit, notamment la pose de revêtements phono absorbants. J'espère que cela entrera dans les réflexions de la Municipalité.

Un sujet également qui est peut-être moins d'actualité, mais qui touche aussi les riverains des routes, ce n'est pas uniquement le bruit des moteurs, c'est dans certains cas des véhicules qui sont « customisés » avec des moteurs qui font énormément de bruit et aussi des gens qui roulent avec la fenêtre ouverte et la musique à plein volume. Là aussi, on pourrait peut-être, en plus des mesures proposées, faire des mesures de bruit pour peut-être sanctionner les contrevenants. Merci d'intégrer cette réflexion dans vos débats.

Monsieur le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Pour tout ce qui est véhicule customisé, je suis aussi en train de regarder de mon côté, donc si certains d'entre vous connaissent un certain nombre de véhicules, de reporter ça à la Municipalité et quelque chose sera fait dans ce sens. Merci.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends très bien le postulat et quelque part la lutte contre le bruit et c'est quelque chose sur lequel je ne m'opposerais absolument pas. Par contre, on vit une époque où les véhicules deviennent de moins en moins bruyants, ne sont plus des véhicules à moteur, des véhicules électriques et je pense que c'est aussi quelque chose à considérer dans l'approche, parce que finalement, ce serait dommage de prêter les gens qui roulent propre et de les sanctionner par une limite de vitesse. Merci.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président soumet le postulat au vote.

Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité par 58 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur le Président passe à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David Boulaz intitulée « LEB : l'exploitation déraile... »

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Lors du Conseil communal du 1^{er} juillet dernier, Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) s'interrogeait sur les conséquences que pourraient avoir les difficultés d'exploitation rencontrées par le LEB sur l'entrée en vigueur de son nouvel horaire, alors agendée pour le 12 août. Tout en reconnaissant les difficultés susmentionnées, Monsieur le Municipal Michel Pellegrinelli, également membre du Conseil d'administration du LEB pour la Commune de Prilly, nous assurait que ces difficultés n'auraient aucune influence sur la mise en service du nouvel horaire.

L'avenir a malheureusement donné raison aux doutes exprimés par Monsieur le Conseiller Gaillard. En effet, quelques jours à peine avant le jour J, les TL, qui ont la charge d'exploiter le LEB depuis 2013, annonçait un report de l'entrée en vigueur du nouvel horaire à une date indéterminée (alors que son entrée en vigueur était initialement prévue pour le changement d'horaire 2019). Dans la foulée, l'exploitation du LEB s'est retrouvée fortement dégradée en raison des mesures d'urgence qui ont dû être mises en place (bus de remplacement aux heures creuses et parfois en journée, absence de coordination avec le réseau CarPostal et les écoles, etc.).

Si les conséquences de cette exploitation dégradée sont restées supportables durant les vacances scolaires, il n'en va pas de même depuis la rentrée. Les retards et annulations chroniques perdurent encore et toujours à ce jour, rendant le quotidien des pendulaires insupportable.

Face à cette situation, d'autres mesures ont été annoncées, dont la mise en œuvre d'un audit. Le groupe des Verts.e.s est toutefois d'avis que la patience des pendulaires a atteint ses limites, c'est pourquoi il requiert, sans attendre les conclusions de l'audit, de la Municipalité qu'elle se fasse le relais, respectivement qu'elle réponde (lorsqu'elle est directement impliquée) des/aux questions suivantes :

- I. La Municipalité est-elle intervenue auprès du LEB ensuite de l'annonce du report de l'entrée en vigueur du nouvel horaire ? Cas échéant, quelle a été la teneur de son message ?
- II. Gouvernance :
 - a) Sur la base de quels éléments concrets la direction du LEB a-t-elle pris la décision de reporter l'entrée en vigueur du nouvel horaire ?
 - b) A partir de quand avait-elle connaissance de ces éléments ?
 - c) Cette décision a-t-elle été prise de concert avec le Conseil d'administration ? Sinon, quand le Conseil d'administration a-t-il appris la décision ?
 - d) Comment est régi le risque de potentiels conflits d'intérêts du représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du LEB lorsque les intérêts du LEB et de la commune de Prilly sont divergents ?
 - e) La gouvernance alambiquée TL/LEB (deux conseils d'administrations distincts et une seule direction) a-t-elle eu une influence sur le report de l'entrée en vigueur du nouvel horaire ?
 - f) Quelle entreprise a-t-elle mandatée pour la réalisation de l'audit ? Quand est-ce que son rapport sera-t-il disponible ? Sera-t-il rendu public dans son intégralité ?
- III. Exploitation :

- a) Le nouvel horaire a réduit le temps de correspondance entre la gare de Lausanne-CFF et la gare de Lausanne-Flon (une dizaine de minutes contre 15 à 20 auparavant). Cette modification a pour conséquence que chaque retard, même de quelques minutes, engendre des ruptures de correspondance. Il en va de même, même sans retard, aux heures creuses/les jours fériés, lorsque le m2 circule avec une cadence réduite.
- i. Quelles mesures concrètes peuvent-elles être mises en place rapidement pour palier à cette problématique ?
 - ii. Pour quelles raisons exactes il est impossible (selon les dires de l'exploitant) de revenir à l'horaire en vigueur durant la période horaire 2018 ?
 - iii. L'horaire (théorique) du m2 a-t-il été adapté au nouvel horaire du LEB ?
- b) Les différentes mesures de communication mises en place ne semblent pas atteindre leur objectif (c.f. les nombreuses doléances des voyageurs, en particulier sur les réseaux sociaux). Y-a-t-il un suivi de leur efficience ? Quelles mesures concrètes supplémentaires vont-elles être mises en œuvre rapidement pour palier à ces carences ?

En vous remerciant de l'attention portée à la présente interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos respectueuses salutations.

David Boulaz et consorts

Monsieur le Président relève que l'interpellation comporte plus de cinq signatures et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous attendions évidemment à ce que Monsieur Boulaz, spécialiste LEB, qui travaille à Yverdon et ne prend pas souvent le LEB, mais qui est le défenseur des usagers, fasse ce type d'interpellation. Interpellation à tiroirs, beaucoup de questions, énormément de demandes. Ce qu'il faut savoir et ce qu'on peut vous dire et on y répondra par écrit au prochain Conseil, puisque c'est une interpellation écrite, c'est que l'horaire est de compétence cantonale et la Municipalité n'a pas un mot à dire. Elle peut demander des explications, elle peut prétexter une demande particulière, mais c'est le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration des TL/LEB qui prend la décision au niveau des horaires et ce n'est en tout cas pas la Municipalité qui peut intervenir là-dessus. Rendez-vous au prochain Conseil avec les réponses adéquates par rapport aux demandes.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Pour répondre à Monsieur le Municipal, deux choses. En préambule, que l'on s'entende bien, je souhaite que la Municipalité soit le relais, parce que l'on sait démocratiquement à quel point il est compliqué d'agir sur les entreprises de transports et les communautés tarifaires.

Deuxième chose, j'entends bien que le choix et la validation des horaires sont le choix cantonal, respectivement fédéral. Il n'en demeure pas moins que représenter au conseil d'administration doit valider les projets d'horaires qui sont soumis au Canton.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Au conseil d'administration, il n'y a qu'un seul représentant de la Ville de Prilly, sur sept, huit ou neuf administrateurs, donc vous vous imaginez bien, Monsieur Boulaz, que la redondance des explications a été faite au conseil d'administration, simplement une voix est une voix et ce n'est pas la majorité.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Monsieur le Président prend la parole

Je vous propose de procéder de la manière suivante. Je donnerai la parole à Monsieur Pellegrinelli pour la réponse municipale à la question écrite de Madame Patrizia Clivaz Luchez, ensuite Monsieur Jean-Petit-Matile pour sa question écrite et ensuite les autres questions et divers.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Réponse municipale à la question écrite de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez concernant "des places de parc de longue durée pour travailleurs »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez concernant «des places de parc de longue durée pour travailleurs», déposée et lue au Conseil communal du 6 mai 2019.

La problématique soulevée par Madame la Conseillère Clivaz Luchez est sans aucun doute présente, mais impossible à régler pour la collectivité que nous sommes. Il doit être rappelé que les travailleurs dont parle Madame Clivaz Luchez sont les employés d'une structure et entreprise (Fondation Primeroché), certes d'utilité publique, mais ne pouvant aucunement être «assimilés» à du personnel communal.

Elle ne peut dès lors créer des avantages ou trouver des solutions pour des employés qui ne sont pas les siens. De plus, le trend actuel est plutôt à favoriser l'usage des transports publics que de créer des places de parc ou des facilités d'accès pour celles-ci.

A ce propos, il faut préciser que le Centre de Prilly, et donc le lieu de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'EMS les Lys, est fréquemment desservi par le bus TL N° 9, ainsi que par le N° 33, qui permet d'être connecté à la gare RER de Malley et aux lignes TL N° 17, 18 et 19, sans compter l'arrêt LEB de l'Union à proximité immédiate.

Si, l'usage des transports publics ne devait pas être privilégié, à toutes fins utiles, on peut rappeler que les secteurs de parcage proches de l'EMS sont :

- les zones bleues soumises à un régime de «macaron» (voir ci-après) ;
- le parking souterrain de Prilly-Centre, avec des tarifs horaires corrects et un prix mensuel de CHF 166.95; la priorité étant donnée aux locataires, la location aux «externes» est basée sur un contrat de 3 mois pour un montant de CHF 500.85 payable en une fois ;
- le parking de Corminjoz, du lundi au samedi au prix journalier de CHF 6.- pour 9 heures (8h.-12h. / 14h.-19h.) ou horaire de CHF 1.- les 3 premières heures, puis CHF 0.50; accès gratuit les dimanches et jours fériés.

En ce qui concerne le régime de «macaron», il est précisé en effet que, selon les dispositions de l'article 5, lettre b), des Prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, une autorisation spéciale de stationnement peut être octroyée, à raison de CHF 600.- par année, pour les véhicules privés des pendulaires exerçant leur activité professionnelle auprès d'une entreprise prillérane; la demande doit être formulée par l'employeur, au prorata du nombre total de ses employés, à savoir :

≤ 20 employés 3 macarons maximum
≤ 50 employés 5 macarons maximum
≤ 100 employés 7 macarons maximum
≥ 101 employés 10 macarons maximum

On peut encore préciser que, à l'intention des entreprises de plus de 50 employés, la Commune et la Confédération, via Swiss Energy, peuvent participer modestement aux frais d'élaboration d'un plan de mobilité.

Au vu de ce qui précède, et en regrettant de ne pouvoir donner des solutions comme le souhaite Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Madame Patrizia Clivaz Luchez étant absente ce soir, elle m'a chargée de vous communiquer qu'elle accepte la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Président prend la parole

Nous avons reçu une question écrite de la part de Monsieur Olivier Jean-Petit-Matile.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est une question sur un sujet qui a déjà été voté par le Conseil communal. Cette question concerne le skatepark de Corminjoz.

Question écrite concernant le skatepark de Corminjoz

On parle de bruit, on parle de décibels. A ce sujet, je dis que je ne suis pas opposé à l'insallation d'un skatepark à Prilly, mais le site de Corminjoz ne me paraît vraiment pas idéal, pour les raisons suivantes :

- Ce skatepark est situé dans un des rares quartiers tranquilles de Prilly.
- Il entraînera forcément des nuisances tels, le bruit important de roulement sur le skating, la musique qui risque d'accompagner les évolutions des skateurs et les allées et venues des jeunes avec leurs vélos moteur.
- La présence régulière d'un service d'ordre pour maintenir la propreté du site. Attention les déchets.
- Les interventions inévitables de la police.
- La présence éventuelle de dealers.
- Le mécontentement inévitable de quelques voisins directs du skatepark.

D'autre part, la création d'un parc arborisé avec une pièce d'eau est également prévue à Corminjoz, lequel sera un lieu de détente et de repos unique pour de nombreux habitants de Prilly, or la présence du skatepark, au même endroit n'est vraiment pas judicieuse. En conséquence, je proposerai de le déplacer à Malley, près des installations sportives existantes, dès que l'élaboration du parc arborisé sera finalisée.

Olivier Jean-Petit-Matile

Madame la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une demande, une constatation à faire de plusieurs habitants de Prilly. C'est un sujet du 1^{er} août, je suis un peu tard, mais comme il n'y a pas eu de Conseil entre deux...Tout le monde a trouvé ce 1^{er} août magnifique, les prix, etc. Néanmoins, notre Président a fait un beau discours, il l'a préparé et je n'ai rien entendu. Plusieurs habitants de Prilly, je ne sais pas vous qui étiez sur place, n'ont pas entendu. Je trouve que l'on pourrait voir comment adapter la sonorisation pour que les gens puissent entendre les discours.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Madame et Messieurs la Municipale et les Municipaux, chères et chers collègues,

J'ai deux questions à la Municipalité qui concernent les routes, c'est encore pour vous Monsieur Pellegrinelli, décidément, je suis navrée. La première question concerne mon quartier au chemin de la Suettaz, des aménagements ont été faits sur le chemin qui semblent mener vers éventuellement une mise aux 30 km/h de ce chemin, qui est pourtant encore favorable aux 50 km/h, même si c'est vraiment impossible d'être à 50 km/h sur ce chemin si on est plus qu'une voiture. Malheureusement, quand on est seul, il y a des gens qui y vont et ça peut être dangereux, car il y a beaucoup d'enfants dans ce quartier, sachant en plus que la partie lausannoise de ce chemin a été mise à 30, donc je me demandais quel est la situation de ce dossier sur la mise à 30 km/h de la Suettaz.

2^{ème} question, il s'agit de travaux sur le chemin de la Confrérie, au niveau du chemin du Verger, il y a des travaux à cet endroit. Il se trouve qu'il y a aussi un passage pour piétons à cet endroit qui est très pratique parce qu'il permet de descendre sur un chemin pas mal emprunté par les piétons pour traverser la Commune dans le sens nord – sud, qui évite les grands axes.

Or, ce passage piétons, il est pour le moment inaccessible, en tout cas, il y a des barrières devant pour éviter que des gens le prennent. Or, c'est tout à fait possible de passer deux mètres à côté, ce qui fait que les gens passent quand même à côté de la barrière. Donc, ce n'est pas la première fois, je prends souvent ce chemin pour descendre sur Malley, ce n'est pas la première fois que ce passage piétons est fermé pour éviter que les piétons passent, qui doivent faire ainsi un détour assez important dans un sens ou dans l'autre pour trouver un passage pour piétons, alors que les voitures, elles, peuvent continuer à passer. Je trouve qu'en terme de mobilité, de réflexion de mobilité, quand il y a des travaux, ce n'est pas optimal. J'aimerais savoir à l'avenir comment la Municipalité va faire pour que tous les utilisateurs de la route, qui soient à pied ou sur roues puissent continuer à utiliser les chemins en cas de travaux.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

J'ai deux questions aussi pour Monsieur Pellegrinelli. Sur le chemin de Floréal, des travaux ont été effectués cet été, la chaussée a été refaite, merci beaucoup, à vélo c'est beaucoup plus agréable. Par contre, j'ai remarqué que la signalétique au sol vient d'être posée, hormis la priorité de droite au sol qui, elle, n'a pas été refaite. Je constate ces derniers temps qu'il y a pas mal de quiproquo au carrefour, les gens ne savent pas qui a la priorité, ils avancent tous en même temps, etc. Est-ce que cela va être fait ou pas ou si une communication est prévue dans le cas où la priorité de droite disparaissait ?

Idem au niveau circulation, au bout du chemin de Pommeraie, à l'embranchement avec Corminjoz. Je suis une cycliste depuis plusieurs mois, je pratique notre commune sur les petits bouts de piste cyclable, il y en a un petit bout à cet endroit-là qui se termine littéralement sur une grande structure pour éviter que les voitures se parquent, cela se situe dans le virage, c'est un peu dangereux de terminer son virage avec une piste cyclable qui se termine à cet endroit-là, sur une très petite distance, s'il y a une voiture qui passe et avec ce grand poteau octogonal au sol. Pourriez-vous aller jeter un coup d'œil et faire peut-être le nécessaire ? Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vais changer de dicastère, Monsieur Pellegrinelli a eu pas mal de questions ce soir. On va parler de culture et de finances. Dans l'édition du 24 Heures de jeudi passé, le Syndic de Lausanne a appelé de ses vœux un financement mieux réparti et espère que les discussions actuelles permettront de mieux prendre en compte les charges des villes centre, comme Lausanne, dans le calcul de péréquation intercommunale. Ma question est la suivante : est-ce que Prilly sera considérée comme une ville centre par rapport à la péréquation intercommunale ? Merci.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je reviens sur une décision du Canton qui a décidé d'un moratoire sur les zones d'activités industrielles et artisanales. Je voudrais savoir à quelle région Prilly est maintenant rattachée et où en sont les démarches par rapport aux négociations par rapport aux ZIZA.

Madame la Conseillère Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un petit bout de réponse à Monsieur Jean-Petit-Matile qui aura bien sûr une réponse écrite normalement pour le prochain Conseil communal. Je rappelle que le skatepark est déjà présent depuis des années sans qu'il n'y ait eu tellement de trafic de drogue, d'intervention de police, de nuisances vraiment insupportables dans le quartier, ce qui nous a permis de vous proposer dans le préavis de le refaire à la même place. Il est donc déjà installé, il est fonctionnel, il est très utilisé, il a tout de suite été réinvesti par tous les jeunes de Prilly qui aiment les skatepark, donc on ne va pas tout de suite l'enlever. Je vous répondrai néanmoins par écrit pour la prochaine fois.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Route de la Suetta, cela fait des années que j'essaie de trouver des solutions, j'en avais trouvé une, mais le Canton l'a refusée. De concert avec Lausanne, par le fait qu'il y ait des travaux à l'avenue d'Echallens et qu'il y avait suffisamment de camions qui passaient par là, le Canton a admis le fait qu'on fasse un parcage alterné, que l'on mette deux passages à piétons, qu'on en déplace un et que l'on en crée un nouveau. Ils se situent aux descentes perpendiculaires par rapport à la gare du LEB, pour la sécurisation des enfants. Passages à piétons et bastions, donc rétrécissement de la route. Aujourd'hui, comme nous avons créé ces passages piétons, nous sommes «obligés» de laisser à 50 km/h. Mais, on espère qu'à terme, on va mettre à 30 km/h, mais je ne sais pas encore quand.

Une partie des gens de la Suetta sont contents, parce qu'on a limité la vitesse en journée. C'est clair qu'en soirée, c'est mon collègue, Monsieur Antoine Reymond, avec la Polouest, qui vont faire des mesures de vitesse et vont coller les intempestifs, comme ceux qui montent et descendent le vieux collège à plus de 95 km/h la nuit, entre minuit et 1heure du matin. Nous n'avons pas les noms, mais nous avons les vitesses et les horaires.

Au niveau du parcage, nous n'avons pas mis d'îlot au bout des parkings zone bleue, donc certains se parquent en dehors des cases et nous allons tâcher également de les verbaliser, de manière à éviter à ce que cela devienne un non-sens.

Travaux de la Confrérie et Vergers, c'est plutôt ici le service du chauffage à distance qui font des travaux par rapport à la Prairie 36, sauf erreur. Il faut donc admettre que le chauffage à distance bouche ces canalisations plus vite que les eaux usées et les eaux claires, donc un jour c'est comme ça, un autre jour, c'est autrement. Il faut admettre que pendant la durée des travaux, il y ait des interférences et que si le passage des piétons est fermé, c'est certainement pour une bonne raison. Mais, ce n'est pas de la compétence de nos services, voire relayer la demande à Polouest pour la signalisation des travaux, mais cela ne concerne pas le service des travaux de la commune.

Madame Russbach, chemin de Floréal, vous parlez du milieu du chemin de Floréal ? Pommeraie – Rochelle ? Il faut savoir que l'on est en zone 30 et que la zone 30, c'est priorité à droite. Il n'y a pas d'indication de priorité de droite dans les zones 30.

Vous arrivez à un carrefour, ceux qui viennent de droite, vous devez les laisser passer et ceux qui viennent à gauche, il faut faire attention et éventuellement les laisser passer, au risque de vous faire rentrer dedans. Il n'y a pas de signalisation particulière en zone 30 pour une priorité de droite, c'est une des incohérences de la Loi sur la circulation routière avec les passages piétons en zone 30, on n'indique plus rien aux automobilistes. Je suis désolé pour vous, il faut que les gens ne connaissent plus le code ou ne le respectent pas, il faut faire très attention, malheureusement. On a le même problème à l'Union où les gens montent très vite et oublient que l'on peut venir de la Lande pour descendre l'Union.

Pommerai, Corminjoz, je vois à peu près ou vous dite, je visualise, mais je vais faire en sorte avec le service des travaux pour qu'on améliore cette fin de piste cyclable, de manière à ce que l'on ne s'écrase pas contre le poteau, que ce soit plus agréable et que l'on puisse circuler normalement.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je remercie Monsieur Pilet pour sa question. Oui, Lausanne fait partie, évidemment, des villes centre. Prilly le fera, mais en proportion et c'est évident que cette question-là du partage des charges par rapport aux villes centre est une des grandes questions qui doit être revue dans la nouvelle péréquation, dont personne ne peut rien dire maintenant, parce qu'elle n'existe pas, mais qui entrera en vigueur, si tout va bien, en 2022.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Madame Oesch, comme vous, j'aurais bien aimé entendre le discours de notre estimé Président, parce qu'il le méritait, le Président et le discours, mais malheureusement, en effet, on a dû constater que si la musique s'entendait très bien, les paroles moyennement. Nous allons essayer de remédier à ça. Il faut juste savoir, je suis de nouveau obligé de parler d'argent, que cela coûte un peu plus, parce qu'on ne peut pas utiliser les enceintes de la musique, parce que c'est une autre destination en matière de matériel acoustique. Il nous faudra mettre en place une sonorisation spécifique pour les discours, mais c'eût été une bonne chose que nous l'entendions, alors on essaiera de faire mieux l'année prochaine.

Madame Krattinger, dire que les ZIZA ont semé la zizanie, c'est le moins qu'on puisse dire. Vous nous demandez comment nous allons gérer cela, je dois vous avouer qu'on commence à se lasser un peu en tant que responsables de l'urbanisme de nos communes du district de l'Ouest lausannois. Tout d'abord, cela doit se régler sur le district et il faut essayer de trouver un *modus vivendi* et trouver surtout un outil qui permette de gérer, en répartissant, en trouvant des solutions de vases compensatoires entre les communes, par rapport à ces zones industrielles et zones d'activités. Le but est néanmoins juste de la part du Canton, c'est pour éviter que tous les emplois partent de la zone urbaine, ou de nos communes, parce qu'ils ne méritent plus d'y rester, qu'il y a trop de nuisances ou qu'on veut que des logements, etc. Il faut une mixité.

Par contre, nous demander une nouvelle fois un outil pour gérer ça et cet outil, il faut le créer et quand on doit le créer, cela prend un temps inimaginable dans notre Canton. C'est ce qui se passe à l'heure actuelle, avant deux ans, nous n'aurons pas d'outil régional par rapport à cette gestion de ces zones ZIZA.

Nous sommes en train d'essayer, les syndics de l'Ouest lausannois, de faire un appel au Canton pour leur demander de nous donner la possibilité de gérer par zone communale, en essayant de trouver des solutions qui doivent être agréées par le Canton, mais des solutions locales pour essayer de trouver une solution. La zone qui est concernée pour nous, c'est la zone du Galicien, le PPA le Galicien qui suit le PPA Grand-Pré du côté des Flumeaux où il devrait y avoir la continuité d'ailleurs de cette fameuse coulée verte que nous espérons tous voir venir depuis Malley et qui remonterait jusqu'en haut de chez SICPA. Voilà, espérons que nous allons y arriver et convaincre peut-être le Canton, mais un peu plus vite que d'habitude.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

C'est juste une question technique. On a reçu les outils pour les élections fédérales. Il y a des personnes dans les listes qui sont domiciliées extra cantonales. Est-ce que c'est normal ?

Monsieur le Syndic répond que c'est normal et que c'est permis par la Loi.

Monsieur le Président demande s'il y a encore des questions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe donc au point 14 de l'ordre du jour.

14. Contre-appel

Monsieur le Président prend la parole

On avait connaissance de quelques départs. Toutefois, le quorum a été entièrement et largement maintenu, je propose donc que l'on renonce au contre-appel.

Je vous donne rendez-vous le 28 octobre ici à 20h00, je vous remercie et je clos la séance.

30 septembre 2019 – Heure : 22h38